

**COMPTE RENDU**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**19 septembre 2016 à 20h30**

**L'an deux mille seize, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 15/09/2016.**

Présents : Frédéric Aubert, Anne-Marie Fitoussi, Frédéric Melmoux, Agnès Vallon, Hervé Robin, Christian Piccioli, Claude Morin, Françoise Laurent, Jean-Pierre Filiatre.

Procurations : Jacqueline Bonnet à Jean-Pierre Filiatre

Absente : Christelle Empeaire

Secrétaire de séance : Agnès Vallon

- **Approbation du rapport qualité/prix du Sigreda pour le service assainissement non collectif 2015.**

**Adopté à l'unanimité.**

- **SEDI – Délégation de Maîtrise d'ouvrage**

Il est rappelé au Conseil Municipal l'adhésion de la commune au SEDI avec transfert de concession des ouvrages pour une durée de 50 ans.

Monsieur Le Maire présente la convention et le montant de l'inventaire des ouvrages électriques, lequel s'élève à 418 043€ brut avec un amortissement réalisé pour 260 164€.

L'inventaire comprend le réseau basse tension et haute tension, les branchements, transformateurs et systèmes de comptage.

**Adopté à l'unanimité**

- **Participation financière de la commune de Prébois au transport scolaire pour un enfant de maternelle habitant de Prébois et scolarisé à Mens, pris en charge par notre accompagnatrice.**

Monsieur Le Maire fait connaître qu'un enfant scolarisé en maternelle à Mens et habitant Prébois pourrait prendre le car Tréminis/Mens. La commune de Prébois souhaiterait bénéficier des services de notre accompagnatrice scolaire.

Monsieur le Maire propose d'autoriser cette prise en charge en contre une participation de la commune de Prébois aux frais de personnel.

Les frais pourraient être calculés au prorata du nombre d'enfants, de la distance et du nombre de trajet hebdomadaire.

**Adopté à l'unanimité** – une convention sera établie entre Tréminis et Prébois pour une durée d'un an.

Nous nous rapprocherons de la commune de Saint Baudille et Pipet afin de savoir si elle souhaite bénéficier de ce service pour les enfants qui résident sur sa commune

- **Mise à disposition de la salle de réunion de la Mairie.**

L'association du Trémini's Club souhaite proposer des cours de Yoga et demande à disposer de la salle de réunion, tous les jeudis de 17h30 à 19h00.

Une participation aux frais de chauffage de 200€ sera demandée et la salle sera mise à disposition pour toute la durée de l'année scolaire.

**Adopté à 9 votes pour et 1 abstention de Jacqueline Bonnet.**

- **Affouages 2016 – Rôle et tarif.**

L'exploitation des affouages est en cours pour satisfaire aux besoins des 18 affouagistes inscrits sur le rôle 2016.

Monsieur Le Maire propose de fixer le tarif à 42€ TTC/m3, servant à couvrir les frais d'exploitation, de transport, de cubage/lotissement et de garderie.

Le tirage au sort est fixé au Samedi 8 octobre à partir de 9h00.

**Adopté à l'unanimité**

**- Forêt – Martelages 2017.**

Sur proposition de l'office national des forêts et concernant les forêts soumises au régime forestier, Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal :

Le passage en 2017, des coupes réglées pour les parcelles 68, 69 et 70.  
Le Conseil Municipal souhaite qu'une attention particulière soit portée au maintien ou à la remise en état des sentiers qui parcourent ces parcelles.

**Adopté à l'unanimité**

**- Taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme. Vote des taux et des exonérations.**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération par lequel le Conseil Municipal avait voté la mise en place de la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme et propose de voter le taux et les exonérations pour 2017. La commune étant depuis le 01 janvier 2016 soumise au règlement national d'urbanisme, la délibération est obligatoire.

Monsieur Le Maire rappelle les exonérations de droit, à savoir :

Monsieur Le Maire dresse la liste des exonérations facultatives soumises à décision du Conseil Municipal. Après discussion, le Conseil Municipal décide de reconduire les exonérations facultatives adoptées antérieurement, à savoir :

- les constructions à usage industriel ou artisanal,
- les commerces de détail de moins de 400 m<sup>2</sup>,
- les logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA ou de prêts aidés (prêts locatifs sociaux...).

**Adopté à l'unanimité**

**- Vente de bois**

Monsieur Le Maire fait lecture d'une proposition d'achat de bois situés sur la parcelle cadastrée section B0, numéro 0755.

La proposition consiste en l'exploitation d'environ 40m<sup>3</sup> de Mélèzes, 45 m<sup>3</sup> de Sapins.

Après discussion Le Conseil Municipal accepte la proposition et demande à ce que les jeunes arbres soient préservés au mieux.

**Adopté à l'unanimité**

**- Vote des tarifs des redevances pour le Ski de Fond – Saison 2016/2017.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs qui ont été proposés par l'association Nordic Isère, fixant le montant des redevances pour la saison à venir.

**Adopté à l'unanimité – Les tarifs sont consultables en mairie**

Questions diverses

**STEP DE CHATEAU-MÉA :**

Les opérations de remise en service des stations d'épuration se poursuivent. A château-Méa Le pompage et nettoyage du bassin sera réalisée dans les prochains jours par l'entreprise SARP.

Le Conseil Départemental réalisera ensuite des mesures d'impact sur le milieu naturel.

**SEDI – Travaux de sécurisation du Poste Electrique de Fanjas**

Le SEDI présentera prochainement au Conseil Municipal le projet de sécurisation du Poste de Fanjas. Ces travaux seront intégralement financés par le SEDI à qui la commune a transféré la concession des équipements électriques.

Les sujets étant épuisés la séance est levée à 21h45.